

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1263 à la Commission de classement du personnel du cadre local des travaux publics

n° 1263 à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
19 décembre 1950Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Au- lieu de : « Art. 2. — La Commission de classement susvisée. est composée comme suit, : « M. Grandier, adjoint technique stagiaire de 4° classe du cadre général des travaux publics, membre » Lire : « Art. 2. — La Commission de classement susvisée est composée comme suit : « M. l'fossi, ingénieur adjoint de 21 classe du cadre général des travaux publics:, membre. » (Le reste sans changement.)

Le Gouverneur, N. SADOUL.